



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE  
20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Décision d'approbation de modèles  
n° 00.00.510.013.1 du 30 juin 2000**

**Dispositifs de libre-service SEEAP  
modèles SR 88 et VPR 44  
(précision commerciale)**

La présente décision est prononcée en application du décret n°88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure: Instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

PROEDA - Bollstrasse 32 - CH 3076 WORB - SUISSE

**DEMANDEUR :**

SEEAP - Parc des Glaisins – 4, rue du Bulloz - 74940 ANNECY LE VIEUX

**OBJET :**

La présente décision complète les décisions n° 97.00.510.001.1 du 13 janvier 1997 (1), n° 97.00.510.002.1 du 16 septembre 1997 (2), n° 98.00.510.009.1 du 10 juillet 1998 (3) et [n° 00.00.510.005.1 du 24 février 2000](#).

**CARACTERISTIQUES :**

Les dispositifs libre-service SEEAP modèles SR 88 et VPR 44 objets de la présente décision peuvent être associés aux ensembles de mesurage routiers équipés des dispositifs indicateurs électroniques dont les marques, modèles et décisions d'approbation figurent dans les décisions précitées, ainsi que dans le tableau suivant :

MARQUE	MODELE	N° DECISION D'APPROBATION	DATE	REFERENCE
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS	MFC	98.00.510.013.1	25 novembre 1998	(4)

Sans préjudice du paragraphe suivant, les conditions d'installation, d'utilisation et de vérification ainsi que les inscriptions et indications particulières restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les plaques d'identification des instruments faisant l'objet de la présente décision doivent porter, outre les inscriptions réglementaires d'usage, le numéro et la date de la présente décision.

**DEPOT DE MODELES :**

Les pièces constitutives du dossier sont déposées à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes, à la sous-direction de la métrologie et chez le demandeur sous la référence DA 24-597.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 13 janvier 2007 pour le modèle SR 88 et jusqu'au 10 juillet 2008 pour le modèle VPR 44.

Pour le Secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du Directeur de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie n° 4-1997, page 48
- (2) Revue de Métrologie n° 2-1998, page 859
- (3) Revue de Métrologie n° 9-1998, page 388
- (4) Revue de Métrologie, n° 3/4-1999, page 1047